

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DU GERANT
DU 05/02/2026**

A.S TECH

Société A Responsabilité Limitée

Au Capital de 2 000 Euros

Siège social : 61 Avenue des Chartreux 13004 MARSEILLE

RCS MARSEILLE : 100 821 578

L' AN DEUX MIL VINGT SIX ET LE CINQ FEVRIER à 08H00 , Monsieur Salah REDJOUH ,
demeurant 1 Rue Albre 13004 MARSEILLE , Gérant - associé de la société
«A.S TECH » au capital de 2 000 Euros divisé en 100 Parts sociales de 20 Euros chacune.

A pris la décision suivante :

Ne percevoir aucune rémunération ou indemnité pour la fonction de Gérant-associé que j' occupe
au sein de la société pour une durée qui débute le 05/02/2026 et prend fin le 31/12/2026.

L' ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 08H30'.

L' Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d' une copie ou d' un extrait des présentes
à l' effet d' accomplir toutes formalités légales.

Plus rien n' étant à l' ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-Verbal qui après lecture, a été signé par
le Président.

MR Salah REDJOUH

(Gérant-associé)

